

Code de conduite des membres adultes de Scouts Canada

Le présent code de conduite s'applique à tous les membres adultes de Scouts Canada âgés de 18 ans et plus et à tous les employés de l'organisation, quels que soient leur lieu de travail et leur rôle. Les parents et les tuteurs qui souhaitent participer aux activités scouts doivent également respecter ce code. Lorsque vous acceptez un quelconque rôle au sein du scoutisme, vous acceptez de vous conformer à ce code lorsque vous travaillez aux côtés de jeunes et d'adultes, que ce soit en personne ou en ligne. Le présent code vise à protéger les jeunes et à aider les adultes à travailler en toute sécurité avec les jeunes et avec leurs collègues adultes.

Engagement

Mon comportement reflète les valeurs, les engagements et le règlement de Scouts Canada et contribue ainsi à assurer la sécurité et le bien-être de l'ensemble des membres de l'organisation. Mon comportement servira de modèle que j'aimerais que les autres suivent.

AINSI, JE M'ENGAGE À :

- me rappeler que ma conduite doit toujours être manifestement sécuritaire pour les autres et que mon intention ne rend pas une situation sécuritaire;
- respecter en tout temps notre politique en matière de protection des jeunes, y compris la proportion entre animateurs et jeunes, à séparer les lieux de couchage des installations sanitaires et à prendre ces éléments en considération lors de la planification d'activités scouts;
- respecter toutes les exigences de Scouts Canada en matière de sécurité, en effectuant notamment une évaluation des risques et des dangers dans le cadre de chaque activité;
- aviser Scouts Canada si je suis visé par une quelconque enquête criminelle, accusation ou affaire en lien avec la sécurité des jeunes, qui pourraient influencer sur ma capacité à participer à des activités scouts;
- traiter quiconque avec équité, respect et dignité;
- toujours demander aux jeunes leur permission avant de les toucher et à m'assurer de le faire en faisant preuve de respect et de précaution;
- encourager les gens à faire part de leurs préoccupations sur des questions liées à la sécurité du personnel et du groupe;
- remettre en question de manière respectueuse les comportements ou attitudes que je trouve incompatibles avec les valeurs scouts;
- signaler immédiatement à Scouts Canada et aux autorités tout problème lié à l'état de santé des jeunes ou toute allégation de maltraitance;
- protéger les renseignements personnels des membres, en les sécurisant et en les utilisant seulement dans le cadre du scoutisme;
- signaler immédiatement toute infraction au présent code et à la politique de Scouts Canada;
- m'assurer de respecter la « règle des deux animateurs » et d'être toujours accompagné d'un autre animateur lorsque je suis en présence d'un jeune ou de toujours envoyer à un autre animateur une copie de toute correspondance électronique avec un jeune;
- imposer des règles de conduite constructives, à faire preuve d'écoute et à me montrer juste lorsqu'il est question de faire évoluer les comportements d'une manière positive.



Code de conduite des membres adultes de Scouts Canada

EN AUCUN CAS :

- je ne me comporterai de sorte que quiconque puisse mal interpréter mes actes, même si mes intentions sont bonnes;
- j'utiliserai mon rôle au sein du mouvement scout pour avoir des contacts avec les jeunes membres en dehors des activités scoutées;
- je ne m'engagerai dans une quelconque forme de relation inappropriée avec les jeunes ni ne les exploiterai d'une quelconque manière;
- je n'ignorerai ni ne banaliserai les actes de maltraitance, de harcèlement, d'intimidation, de bizutage ou tout autre mauvais comportement;
- je n'aurai des contacts personnels avec les jeunes, de manière électronique ou non, ni ne m'adonnerai à des jeux comportant des contacts physiques avec les jeunes;
- je n'utiliserai un langage vulgaire ou inapproprié devant les jeunes;
- je n'imposerai pas des punitions ou des règles de conduite humiliantes, embarrassantes ou dégradantes;
- je ne fumerai pas en présence des jeunes;
- je ne consommerai d'alcool durant des activités scoutées pour les jeunes;
- je ne participerai à des activités scoutées après avoir consommé une quelconque substance addictive;
- je ne permettrai que des accusations ou problèmes de maltraitance soient ignorés
- je ne pourrai uniquement m'appuyer sur ma bonne réputation pour me protéger d'éventuelles accusations;
- je n'adopterai une conduite ou un comportement inappropriés avec les jeunes, comme faire des commentaires ou menaces suggestives, même sur le ton de l'humour.

Je souscris à la mission, aux principes, aux pratiques et aux méthodes de Scouts Canada. Je me conformerai aux règlements, aux politiques et aux procédures de Scouts Canada. Je comprends que la participation chez Scouts Canada est volontaire et qu'elle comporte un certain degré de risque inhérent à la participation à certaines activités de scoutisme, **notamment le risque d'accidents éventuels, de blessures physiques ou d'exposition au virus de la COVID-19 ou à d'autres infections ou maladies infectieuses**. Après avoir soigneusement examiné les risques encourus, j'ai pleinement confiance que des précautions et des protocoles raisonnables seront pris et mis en œuvre par Scouts Canada pour assurer la sécurité et le bien-être des participants. Je prendrai, au mieux de mes capacités, des précautions raisonnables pour assurer la sécurité des autres membres (jeunes et adultes) ainsi que ma sécurité personnelle. J'ai ou j'aurai lu, compris, accepté et signé le Code de conduite, et je respecterai le Code de conduite comme condition d'adhésion.

Nom : _____ Date : _____

Vous devez signer le présent code de conduite avant de pouvoir participer à une quelconque activité ou au début de chaque année scoutée.



Code de conduite des jeunes animateurs de Scouts Canada

Le présent code de conduite s'applique à tous les animateurs âgés de moins de 18 ans. Un autre code de conduite s'applique aux personnes âgées de plus de 18 ans. Le présent code vous aidera à travailler en toute sécurité avec d'autres jeunes, en assurant leur protection et la vôtre.

Vous avez la responsabilité de penser à la fois à vous-même et aux autres. Les autres scouts se fieront à vous et vous leur servirez de modèle. Il est donc important de donner le bon exemple et de garder à l'esprit la promesse et la loi scoutes.

Pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les membres de Scouts Canada, que ce soit sur internet ou sur le terrain, je m'engage à :

- réfléchir et agir en évitant de prendre des risques;
- garder à l'esprit que j'ai de l'influence et du pouvoir sur les autres et qu'il ne faut pas en abuser;
- respecter les règles liées aux activités et la proportion entre animateurs et jeunes;
- encourager les gens à faire part de leurs préoccupations sur des questions liées à la sécurité du personnel et du groupe;
- ne pas exploiter les autres, ne pas faire preuve de favoritisme ou ne pas s'engager dans une relation amoureuse sérieuse ou non avec les jeunes que je supervise;
- ne pas user d'un langage vulgaire ou inapproprié;
- ne pas fumer ou ne pas parler de la consommation de tabac, de drogue ou d'alcool en présence des jeunes;
- ne pas participer à des activités scoutes si je subis les effets négatifs d'une quelconque substance addictive ou de médicaments prescrits;
- signaler immédiatement tout cas de maltraitance, d'intimidation, de harcèlement ou toute autre conduite inappropriée;
- agir de manière à prévenir et combattre les actes de bizutage, d'intimidation et de harcèlement;
- toucher les jeunes que je supervise uniquement après leur avoir demandé leur permission et avec tact et respect;
- ne pas s'adonner à des jeux comportant des contacts physiques et ne pas faire de commentaires ou de blagues suggestives avec les jeunes que je supervise;
- bien réfléchir avant de publier du contenu en ligne, en évitant notamment de publier mes renseignements personnels ou de diffuser des informations sans en avoir obtenu la permission;
- garder à l'esprit que j'ai le droit d'être respecté, d'être protégé de tout préjudice et de ne pas être exploité;
- dire « non » à quiconque me demande de faire quelque chose qui me gêne ou m'insécurise;
- demander de l'aide à un adulte en lequel j'ai confiance, si quelqu'un me met mal à l'aise, me rend inquiet ou me fait peur;
- prendre du plaisir en faisant du scoutisme!

Je comprends que la participation chez Scouts Canada est volontaire et qu'elle comporte un certain degré de risque inhérent à la participation à certaines activités scoutes, **notamment le risque d'accidents éventuels, de blessures physiques ou d'exposition au virus de la COVID-19 ou à d'autres infections ou maladies infectieuses.** Après avoir soigneusement examiné les risques encourus et avoir la certitude que des précautions et des protocoles raisonnables seront pris et mis en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être de mon (fils/fille/enfant en tutelle), j'accorde à mon fils/fille/enfant en tutelle la permission de devenir membre de Scouts Canada et de participer pleinement à ses activités.

Nom : _____ Date : _____

Vous devez signer le présent code de conduite au début de chaque année scoutie ou avant de pouvoir participer à une quelconque activité.

Si vous avez des inquiétudes sur vous-même ou quelqu'un d'autre ou que vous devez signaler quelque chose, vous pouvez obtenir de l'aide :

- d'un adulte en lequel vous avez confiance;
- en visitant jeunessejecoute.ca ou en appelant le 1-800-668-6868;
- en visitant cybertip.ca, pour signaler des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur internet;
- en communiquant avec l'équipe responsable de la Sécurité scoutie, à safety@scouts.ca ou au 1-800-339-6643 (disponible 24 h/24);
- en composant le numéro d'appel d'urgence, le 911.

